

## **Le phénomène Bébés noirs en République du Congo : Sa spécificité, sa forme et sa nature réelle.**

**Maixent Cyr ITOUA ONDET**

*Enseignant à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville – Congo.*

*itouaondet@mail.com*

**Bellarmin Hygin ELENGA**

*Enseignant à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville -Congo.*

*bellarminelenga@gmil.com*

### **Résumé**

*La question juvénile ne cesse de retenir l'attention de la population. Partant de carence éducative, gain facile, pouvoir, promotion médiatique, atteintes à la vie, aux mécanismes de lutte allant de la sanction à la réinsertion sociale, objet de nombreuses défaillances ; ce cocktail a pour conséquence, le déchirement du tissu social.*

*Cet article est d'abord un appel de remise en question face aux actions des politiques publiques et au dynamisme des décideurs. Il est aussi une once de perspectives d'actions, mixée d'amélioration et d'innovation. Cependant pour son enracinement, cette dernière nécessite les interventions pluri-acteurs d'où qu'ils peuvent Agir.*

**Mots clés :** décideurs, délinquance juvénile, éducation, politiques publiques, sanction, réinsertion

### **Abstract**

*Juvenile delinquency continues to attract the attention of populations. Starting from educational deficiency, easy gain, power, media promotion, attacks on life, mechanisms of struggle ranging from punishment to social reintegration, subject of numerous failures ; This cocktail has the consequences of social dislocation.*

*This article is first of a call to question the actions of public policies and the dynamism of the actors. It is an ounce of action perspectives mixed with improvement and innovation. However, for it to take root, the latter requires multi-actor interventions wherever they can Act.*

**Key words:** decision-makers, juvenile delinquency, education, public policies, sanction, reintegration.

## Introduction

Le crime n'est plus aujourd'hui ce qu'il était, il n'est pas davantage ce que l'on croit. L'image du criminel a par voie de conséquence évoluée. Elle n'est plus celle d'un être, nécessairement affligé d'antécédents exceptionnels, conditionné par son héritage ou appartenant aux classes défavorables de la société. La criminalité est un fait social et les individus les plus divers peuvent être délinquants ou considérés comme tels. Dans ce contexte contemporain, la démarche de la criminologie apparaît résolument neuve. Elle vise à analyser suivant une méthode scientifique, c'est-à-dire objective et sociologique ainsi que la personnalité des auteurs de crimes particulièrement graves. Elle vise également à l'amélioration des procédures de prévention et de contrôle de la délinquance, c'est-à-dire de la police et de la justice. T. Hobbes souligne aussi combien l'homme est capable, s'il n'y est pas limité, d'agresser son prochain, jusqu'à le tuer, particulièrement s'il en tire profit sans en être inquiété, mais aussi et simplement si l'occasion s'en offre avec l'impunité. A. Lacassagne lui-même en 1895, semblant revenir sur ses opinions précédentes déclare : « *La société a les criminels qu'elle mérite.* » Durkheim souligne que la délinquance et le crime sont un décret social avant d'être une donnée objective. Car poursuit-

il, « *Il ne faut pas dire qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune.* » Le crime est aussi, pour un certain nombre d'individus (ou de groupes) une activité normale. Par ailleurs, de plus en plus, émerge un groupe substantiel et inquiétant dont les membres sont déjà capables, dès la quinzième (15<sup>ème</sup>) année, de s'adonner à une délinquance dirigée contre les personnes, celle-là nettement plus sérieuse, plus dangereuse que la précédente et elle se révèle aussi dans le phénomène "bébés-noirs". Cependant même si la réponse nécessite des solutions "nouvelles", il sied de rappeler que, la délinquance juvénile est un phénomène extrêmement ancien et la "massification" de cette forme de délinquance ne date pas d'aujourd'hui ; elle évolue quantitativement et qualitativement. Ainsi, cette nouvelle délinquance dirigée contre les personnes est aujourd'hui un sujet très préoccupant, car elle ne va pas à reculons et ne cesse d'augmenter. Les nouvelles figures de cette délinquance, observées en Afrique, se traduisent notamment par le phénomène "microbes" en Côte d'Ivoire, de "bébés-noirs" en République du Congo et des "Kulunas" en République démocratique du Congo, "teddy boys" en Angleterre, "tsotsi" en Afrique du sud, "mambo boys" au Japon..., "blousons noirs" en France. On observe une recrudescence spectaculaire de la délinquance juvénile. Ces phénomènes désignent des jeunes (enfants, adolescents) pour la plupart, usant de la violence en réunion et semant la terreur tant dans les quartiers populaires qu'en milieu scolaire.

« *On ne peut pas nier que les comportements soient délinquants sous prétexte que leurs auteurs sont jeunes* » déclarait Lionel Jospin (Auzuret, 2017). Car, si l'on juge que les actes sont déterminés par son trouble et que celui-ci est peu guérissable, l'écartier de la vie sociale, le punir sévèrement

préserve la paix sociale. Si, au contraire, la prison aggrave les troubles, favorise la récidive et que la majorité d'entre eux guérissent de leur délinquance avec l'âge, ce qui semble le cas, il est plus judicieux d'éviter la prison pour cette même paix sociale. Cependant, le vif intérêt porté à la délinquance juvénile tient au fait que les personnes d'âges mineurs demeurent, historiquement, de grands producteurs de crimes. Si les objectifs à atteindre sont avant tout opérationnels et exigent à ce titre des stratégies adaptées et obligent également à réviser les politiques mises en place afin de rendre possible une coopération nécessaire, en ouvrant de nouvelles perspectives. Dans cette optique, nous avons été amenés à nous demander : face à la délinquance juvénile, les mécanismes mis en place sont-ils efficaces ?

Partant de la théorie selon laquelle, les décideurs politiques ne parviennent pas à mettre au point les moyens susceptibles d'éradiquer ce phénomène. Nous nous sommes permis de vérifier quelques curiosités : Quelles sont les failles liées aux actions politiques menées pendant et après l'incarcération ? Pourquoi n'existent-ils pas des actions de prévention contre ce phénomène ? Les populations, sont-elles impliquées dans cette lutte ? Qu'en est-il des collaborations Etat-société civile ?

La délinquance est une conduite caractérisée par des délits répétés, considérés surtout sous le phénomène social également pénal. Réalité visible avec le phénomène "bébés-noirs", un soubassement de la délinquance juvénile et objet principal de notre étude ; cette délinquance qui relate des manifestations violentes apparaît en bande. Les moyens d'actions contre cette délinquance sont de plus en plus présents et différents en fonction des pays. Contrairement à ce qu'annoncent les médias, ce phénomène n'est pas un phénomène de mode. L'hyper violence de la jeunesse est un

phénomène réel et préoccupant à long terme qui nécessite la mise en place de plusieurs actions afin de l'endiguer. Cependant, la réinsertion sociale ou le retour à la jouissance des droits sociaux est un processus qui passe par la mise en place d'un certain nombre d'interventions. Celles-ci ayant pour rôle d'aider les ex-délinquants à mieux s'intégrer dans la communauté après des actes de délinquance. Ce processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme n'est achevé que lorsque celle-ci participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance à leur égard » et le résultat est composé de quatre grandes dimensions : personnelle, sociale, judiciaire et politique ou morale.

Parlant de délinquance juvénile, il s'agit psychologiquement d'une structure mentale des délinquants. En science sociale, la délinquance juvénile concerne principalement les actes qui sont commis par des mineurs et qui sont définis et évalués comme déviants et asociaux d'après les normes juridiques ou sociales et qui sont généralement le résultat d'un apprentissage ». Selon le sociologue P. Méton, c'est un ensemble des délits et des crimes, commis en un lieu et en un temps donnés.

### **Que sait-on de la délinquance juvénile ?**

Territorialité, valeurs de virilité, défis des institutions, tels sont les mots clés qui définissent les énergies des jeunes délinquants. Les jeunes placent souvent le sentiment d'injustice au-dessus des injustices qu'ils peuvent à leur tour causer. Leur intolérance à la frustration, leur présentisme, leur fréquente perte de contrôle émotionnel et l'idée de rejet provoquent des comportements d'opposition qui à leur tour

risquent de causer de nouveaux rejets. C'est ainsi que naît la délinquance juvénile.

## Résultats et Discussion

Selon Emile Durkheim, l'origine de la délinquance réside dans *l'anomie*, qu'il décrit comme la maladie d'une société privée de règles morales et juridiques conduisant à la désagrégation de la solidarité. Les changements de modèle de société, les crises économiques ou le bouleversement de la structure familiale seraient caractéristiques selon lui de ce phénomène d'anomie. La délinquance n'est pas un phénomène pathologique mais bien un phénomène normal, car il n'existe pas de sociétés dans lesquelles elle n'existe pas, qu'il s'agisse de sociétés archaïques, traditionnelles ou industrielles. Comme on peut le constater, ce phénomène prend naissance dans les milieux où règne la désorganisation sociale. Becker (1985)

*« Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette. ».*

Tout comportement délinquant implique donc nécessairement trois éléments : l'adoption d'un type de comportement, l'existence d'une norme qui le prohibe et une réaction sociale, aussi bien la condamnation pénale.

L'étude de la délinquance juvénile a été abordée sur deux plans : la personne du délinquant et la conduite du délinquant. Chacune de ces approches étant rattachée à des disciplines particulières : la première, qui choisit comme objet d'étude la personne du délinquant, caractérise les travaux en psychologie, et par extension, en psychoéducation et en service social ; la seconde, pour sa part, adopte comme focus la conduite du délinquant.

En effet, de nombreux auteurs, à l'instar de Blatier et Mailloux, ont abordé la délinquance en s'appuyant sur les causes psychiques des comportements des individus qui commettent les actes délinquants. Le comportement délinquant trouve donc son origine dans l'histoire de l'individu (sa trajectoire de vie) et dans l'environnement (la société et la situation). Deux questions se posent : comment une personne devient un délinquant ? Comment expliquer les comportements déviants ?

À ces deux questions, selon les tenants de cette approche, cinq (5) possibilités peuvent expliquer ce phénomène : la délinquance s'apprend par la fréquentation de personnes ayant des habitudes délictuelles. Les prédispositions individuelles à la délinquance. Le comportement criminel pourrait résulter d'action corrective contre une source de tension vécue par la personne. La rupture des liens sociaux. Enfin, le fait de s'engager et de maintenir des activités délictueuses dépend du développement de l'individu, en particulier durant l'enfance et l'adolescence.

Comme le souligne Cloutier « *La délinquance, ce n'est pas quelque chose que l'on a ou que l'on n'a pas, mais plutôt une*

*réalité plus ou moins présente qui peut s'aggraver ou se résorber dans le temps sous l'influence des différents facteurs ».*

## **1. La typologie des causes**

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la planification stratégique et la programmation opérationnelle de l'action contre la délinquance juvénile pour la période 2023-2026 a permis d'identifier les principales causes de la délinquance dans le contexte actuel. D'ailleurs, selon Schoonheydt et LeBlanc, les causes de ce phénomène sont multiples et peuvent être catégorisées en causes environnementales, socioéconomiques et culturelles et, en causes psychologiques.

### **1.1 Les facteurs environnementaux**

L'influence de l'environnement trouve son sens dans la transformation comportementale des jeunes. « *On naît dans une famille avant de naître dans un quartier* ».

En effet, la violence elle est d'abord liée à une histoire individuelle, celle du délinquant et de ses parents et à l'incapacité psychologique qu'ont de nombreux jeunes de s'éloigner de leur famille. Au-delà de la présence physique, l'enfant se projette souvent sur une personne de son environnement et ses actions seront souvent celles de cette personne à qui il s'identifie. Concernant la dynamique familiale, Mucchielli souligne que les facteurs relationnels sont plus déterminants sur la délinquance des enfants que les facteurs structuraux. Le divorce des parents, le décès (surtout du pilier de la famille) peuvent aussi déséquilibrer, l'analphabétisme et la promiscuité influencent aussi négativement la santé de la famille. Le regard dévalorisant des parents sur leurs enfants

engendre un manque d'estime de soi et une insécurité affective, paralysant la volonté et activant les motivations des enfants à se conformer aux besoins de paraître et de se valoriser auprès des autres. « *Les jeunes délinquants sont plus souvent indisciplinés, agités, tricheurs ; ils sont souvent expulsés de la classe ou de l'école et ils font l'école buissonnière.* ». Face à l'intolérance du système éducatif, nombreux abandonnent les cours pour soit rejoindre leurs copains dans le quartier, soit restés au domicile familial où l'autorité parentale fait défaut.

« *On n'est pas né Bébés noirs, on est devenu Bébés noirs, parce qu'on n'a pas eu la chance d'aller loin à l'école et aussi d'être éduqué comme les autres enfants, plus personne ne veut de nous, donc on fait de notre vie ce que bon nous semble* » (Solo, 2024).

Il y a lieu de préciser, ici, que l'école n'est pas à l'origine des inadaptations sociales des jeunes, mais que par son intolérance, elle les repousse et, en le faisant, elle devient souvent facteur important de renforcement de leurs troubles

### **1.2. Les facteurs socio-économiques et culturels**

Tout d'abord, ce volet contribue fortement à ruiner les capacités de contrôle des parents, le cas le plus flagrant semble être celui où la situation psychologique des parents, particulièrement du père, est tellement dégradée par la situation sociale qu'elle rend leurs modes d'intervention inadéquats. Réduits à la pauvreté, certaines envies de la jeunesse sont considérées comme des caprices car souvent trouvant aucune satisfaction face à leurs attentes. Les enfants, victimes du contexte de vie dans lequel ils se développent, ont mis en évidence un type de réaction défensive, celui de combler

leurs « besoins » : Le besoin de se valoriser et d'exister aux yeux des « autrui significatifs ». Or, l'envie de posséder de plus en plus que leurs amis, ils sont enclins à manifester des actes de déviance. Réalité témoignée dans ces lignes : « *On voyait nos amis avec les jolis téléphones portables, de beaux habits, mais on ne pouvait pas avoir aussi, et donc on a décidé de prendre ça de force ou bien de chercher l'argent pour payer pour nous, c'est pourquoi on attaque les gens* ».

Selon les estimations de la Banque Mondiale, en République du Congo, la population congolaise est estimée à plus de 5,13 millions d'habitants dont près de 70% est constituée de jeunes. Le Congo est un pays à revenu intermédiaire inférieur, classé au 138 ème rang mondial sur 189 pays avec un IDH de 0,574 en 2019 contre 0,608 en 2018 et un revenu national brut par habitant relativement élevé estimé à 1705 US\$ en 2019 et 1732 US\$/an en 2020. 35% de sa population vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2016 contre 39,6% en 2011. Le chômage touche de plus en plus les jeunes de 15 à 24 ans, qui sont en général les primo-demandeurs d'emploi. Le taux de chômage dans cette tranche d'âge était estimé à 21,6% contre 6,7% pour les plus de 25 ans en 2019. Le taux de pauvreté est important, atteignant 52,5% en 2020, le pays s'est classé 149<sup>e</sup> au monde sur l'indice de développement humain 2020, perdant 11 places. Par ailleurs, les capacités techniques matérielles et financières insuffisantes des structures en charge de la lutte contre la délinquance juvénile (police, gendarmerie, mairies, communes, districts, chefs de quartier) ; la faible synergie d'action des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la délinquance juvénile ; la faible appropriation par les communautés des projets mis en œuvre, sont aussi des facteurs non négligeables. Ensuite, tandis que les préjugés ordinaires du temps présent se focalisent sur une prétendue révolution comportementale de

la jeunesse, l'étude historique souligne au contraire la grande constance des déterminants psychosociaux des comportements déviants. Elle invite en retour à interroger davantage, d'une part, l'évolution des formes et des supports d'expression de ces comportements, de l'autre, la gestion de ces comportements par la société globale. Sur le premier point, il est clair que la technologie fait évoluer en permanence ces formes, de même que la très grande diffusion des drogues en même temps que leur prohibition offrent de nouveaux supports de construction délinquante.

Autrefois, l'éducation se faisait par la parole, l'observation, l'initiation, l'art, le jeu, la musique, la danse. De nos jours, les mass-médias participent à l'éducation des jeunes. Certes, les mass-médias sont autant de stimulis importants pour l'épanouissement lorsqu'ils sont utilisés avec opportunité. Mais, dans certains cas, ils sont l'une des sources de la délinquance juvénile. Les nombreux modèles d'autres cultures perturbent l'équilibre moral de ceux qui ne sont pas suffisamment protégés par leurs parents, car, souvent sollicités et prisés par des jeunes, à l'instar des Microbes (Côte d'Ivoire), des kulunas (République Démocratique du Congo), les blousons noirs (France), le génocide à la machette (Rwanda) , les Tsotsi (Afrique du sud) , les crips (représentés par leur bandana bleu) et les bloods (représentés par leur bandana rouge, sont deux gangs) qui ont marqué l'histoire des États-Unis, les jeunes tombent ainsi dans le piège de l'initiation grâce aux modèles qui leur sont proposés. Aussi, certaines études ont démontré que l'effet des jeux-vidéos violents sur le comportement agressif est d'autant plus fort que la population analysée est jeune, à l'instar du célèbre jeu vidéo "mortal kombat'. Plusieurs théories expliquent ce lien entre les jeux-vidéos et la violence qu'ils peuvent engendrer dans la réalité.

En 2006, une étude a été faite aux Etats-Unis afin de voir l'effet que peuvent avoir les jeux vidéo violents sur les jeunes. Il ressort de cette étude que les jeunes exposés aux images violentes dans les médias et dans les jeux-vidéos ont tendance à devenir plus agressifs après y avoir été exposés.

Enfin, il y a l'existence les fumoirs ; « *les enfants et adolescents impliqués dans la criminalité violente prennent généralement inspiration dans les fumoirs, qui sont des espaces assez discrets où l'on vend et consomme de la drogue* ». À défaut de leur domicile, ce sont souvent des maisons inachevées, herbeuses et sombres qui servent de fumoirs. C'est généralement dans ces espaces que les "microbes" se réunissent, prennent leurs doses de drogues avant de s'attaquer aux populations. En effet, si les diverses drogues ont été consommées de temps par les adultes, depuis quelques décennies, elle est devenue une affaire des jeunes pour diverses raisons ou par simple « planage ». Le Congo n'échappe pas à cette réalité. Selon, les acteurs de la lutte anti-tabac, 16 % des Congolais fument aujourd'hui. Un chiffre qui a doublé en une décennie. Le Congo-Brazzaville fait partie des six pays, à travers le monde, où le taux de consommation du tabac a fortement augmenté, ces quinze dernières années. La consommation concerne aussi bien des adultes que des adolescents.

Cependant, bien que les liens entre drogues et crime ne soient pas évidents, il faut néanmoins signaler que les substances psychoactives constituent des produits très couramment associés à la perpétration de divers crimes, notamment chez les jeunes délinquants. Ces différentes consommations exacerbent souvent des problèmes psychopathologiques et sociaux existants chez ces jeunes, ce qui peut souvent expliquer l'atrocité de leurs agressions. « *Souvent quand la drogue finit dans le corps, tu revois les visages des gens tués, tu entends les*

*cris des gens te demander pardon de ne pas les tuer. Ce n'est pas facile à supporter, donc on est toujours dans les fumoirs pour "se doser" renouveler notre dose ».*

De même, la consommation à outrance de l'alcool. En effet, Les publicités à répétition et les multiplications des débits de boissons incitent et encouragent les jeunes à la consommation abusive. À défaut des produits des brasseries, pour se *vaper* à moindre coup, ils prennent le *tèkè*, une boisson locale, moins cher, très nuisible à la santé. *Les ngandas* sont devenus les lieux d' « affairage », de discussion autour de la politique avec pour rêve commun : « *commander un jour ce pays* ». Comme l'abus des drogues peut être à l'origine de nombreux échecs, à l'école, dans les relations. Des usagers et les fournisseurs sont directement ou indirectement impliqués dans un élan de délinquance. Ainsi, nombreux se tournent vers le crime pour financer l'achat de drogue.

Les facteurs de protection et facteurs de risques interagissent le plus souvent. Comme l'atteste cette figure, en aucun cas l'éducation parentale ne peut être la seule incriminée.

## **2. Les causes psychologiques**

On notera l'effet des traumatismes psychiques d'une part, ceux-ci entendus comme l'ensemble des dommages d'ordre psychologique résultant d'un événement dramatiquement suivi ou de toute forme de violence éprouvée physiquement ou moralement. Ils ont un effet perturbateur sur la santé mentale des individus. D'autre part, il s'agit de l'influence de leur structure de personnalités caractérisées par les traités névrotiques comme le narcissisme et l'histrionisme. Le dénominateur commun à tous ces facteurs est le sentiment

d'insécurité qu'il engendre. L'insécurité elle-même engendre l'angoisse qui déclenche à son tour l'agressivité, introduisant ainsi au cœur de la cité la logique de la violence. Il n'est pas étonnant qu'il devienne « *la victime d'un surmoi implacable qui, avant même qu'il n'ait commis un acte sérieusement répréhensible, le condamne à ressentir l'envoûtement d'une culpabilité incommensurable et irréversible, car, son moi se confond avec son agir et se trouve nécessairement valorisé ou dévalorisé par lui*l'incarnation même de la malfaissance ».

Les parents joueraient selon lui un rôle décisif dans la « *cristallisation de l'attitude délinquante* » de l'adolescent, dans la mesure où ils anticipent « *leur humiliation d'avoir donné le jour à une brebis galeuse* » et provoquent chez leur enfant une identification négative.

La répétition compulsive d'actes déviants devient donc le mécanisme caractéristique de son fonctionnement social, dont le paroxysme n'est atteint que lorsque le sujet obtient une reconnaissance officielle de son statut de délinquant ; à ce moment-là, il se trouve à réaliser la prophétie maléfique de ses parents. À mesure que cette structure de personnalité se consolide, l'égocentrisme éthique et le désengagement prennent de l'importance. Il s'agit du syndrome de la personnalité délinquante et qui émane de leurs observations cliniques, ceci malgré une terminologie fort différente. Elles permettent donc de caractériser le « vrai délinquant ».

Tous ces facteurs ont un trait aux explications étiologiques de type sociologique contribuent à établir l'importance l'influence du monde environnant sur l'enfant, et des liens qu'il a

constitués avec sa famille, avec son entourage et qui ont un impact sur son comportement.

### **2.1. Les profils**

Nous avons quatre (4) catégories de jeunesse: la jeunesse scolarisée ; la jeunesse formée mais pas scolarisée ; la jeunesse qualifiée, mais pas formée ni scolarisée et la jeunesse qui n'est ni scolarisée, ni formée, ni qualifiée. À chacune d'elles correspond un problème, une solution et une stratégie. Cependant, c'est la dernière qui pose le plus de problème. Exclusivement masculine, elle concerne essentiellement les jeunes de 15 et 20 ans en général. Ce qui correspond à une période où les jeunes choisissent à affirmer leur personnalité et à prendre une certaine indépendance vis-à-vis de leurs éducateurs, c'est d'ailleurs la tranche d'âge la plus active sur le terrain. Il arrive que des plus jeunes (moins de 15 ans) et des plus âgés (plus de 20 ans), participent aux actions. Les plus âgés protègent les plus jeunes et ce sont eux qui commanditent souvent les agressions. Cependant, les filles ont moins d'occasions objectives de commettre des délits, elles sont plus naturellement soumises aux règles, plus insérées dans l'ordre établi. La société se sent moins menacée par la délinquance des filles que par celle des garçons, de ce fait, la police et la justice sont plus indulgentes.

### **2.2. Le particularisme du phénomène "bébés-noirs"**

L'intelligence féconde de ce point va consister à mettre en lumière les filets qui constituent la toile particulière du phénomène "bébés-noirs". Rappelons en somme que, la criminalité des jeunes ne date pas d'hier, cependant, depuis quelques temps le phénomène présente certaines caractéristiques nouvelles, car, ce sont-elles qui font de ce

phénomène, un phénomène de mode. Cependant, plusieurs facteurs contribuent à son développement.

### **3. Les caractéristiques du phénomène « békés-noirs »**

Pour mieux comprendre ce phénomène, il sied de partir de son historique, avant que ne soient étudiés ses modes opératoires. Comme les blousons noirs, en France, l'expression "békés-noirs" est utilisée en République du Congo. Elle peut symboliser dans certaines circonstances des grands criminels. Cependant, tous ne sont pas membres des groupes, quelques jeunes sont considérés comme "békés-noirs", par rapport à des actes posés. "Békés-noirs" est une appellation commune des délinquants, terme propagé parce qu'auparavant les délinquants opéraient la nuit. Ce phénomène est une nouvelle forme de violence de plus en plus fréquente : des individus sortent seuls ou en groupe, armés de couteaux, avec l'envie de faire du mal et trouvent n'importe quel prétexte pour le faire. "Békés-noirs" était l'appellation d'un groupe « criminel » siégeant vers 753, un quartier de Brazzaville. Auparavant, il y avait des "funders" (majoritairement dans la trentaine) qui avaient comme sous-groupe les générations mobiles (on retrouvait les âgés de 23-25 ans). Ces derniers divisés en d'autres sous-groupes tels que les D12, sont devenus par la suite les "Français". De l'autre côté, il y avait les caméléons (rebaptisés américains), ces gars autrefois appelés "yankees". Aujourd'hui, inspirés des films d'action où s'affrontent perpétuellement arabes et américains, ces derniers sont devenus des « nationalités ». Cependant, lors d'un entretien, il m'a été révélé qu'il y a une autre appellation propre à ces jeunes : "djudjas".

### **3.1. Les modes opératoires**

Phénomène quasiment masculin, les filles sont moins visibles dans l'action criminelle. Mais sont parfois les moteurs de commission de crime de certains "bébés-noirs" et se déplacent plus dans d'autres formes de délinquance telle que la prostitution. Cette conduite concerne de surcroît essentiellement les jeunes approximativement les 15 et 21 ans. Ces jeunes recherchent sans cesse de la notoriété, le pouvoir, le leadership ou la domination, aiment l'argent facile et les Smartphones : devenir star, comme leur modèle. Ils ont des pseudonymes tirés des films d'horreur et d'action reflétant peur, violence, pouvoir et notoriété tels que : Kadhafi, Boyka, démons, invisible, Dracula, Kalash, dollar, moustique, killer ... Réalité soulignée aussi dans les lignes de Crizoa : « *Depuis qu'on a commencé à piquer* » [Depuis que le phénomène des "microbes" existe], tout le monde s'intéresse à nous, on est devenus stars (rires). On passe à la télé, tout le monde a peur de nous, même la police ». (Y.S., 19 ans, chef microbe). Il s'agit de la quête du pouvoir et de la célébrité. Les jeunes ne répètent-ils pas souvent : « *Je dois diriger ce pays, un jour* ».

Certains d'entre eux pour concrétiser ces envies, à défaut de la politique qui mine le "*paturagisme*", ont choisi l'art comme raccourci, devenu un temple d'acceptation des incivismes. Cette alarme devrait interpeller le Ministère de la Culture et des Arts, au lieu de promouvoir simplement le "*Mopacho*" : « *On est devenu un peu trop danseur que penseur* » affirme un de nos enquêtés.

Réputés ultra-violents et se constituant en bandes armées, ils

ont une organisation interne (pour chaque groupe qui concerne les adhésions, la structuration...) et une organisation externe. Ces derniers investissent généralement de façon spontanée les rues des quartiers. Qu'il s'agisse de façon interne et externe, du point de vue organisationnel et opérationnel, tous ont des missions communes.

Du point de vue organisationnel, l'adhésion des membres est organisée. Ainsi, l'adhésion des nouveaux membres se fait sous forme de baptême, parfois par parrainage, parfois par paiement de droit d'entrée constitué de substances psychoactives comme "tramadol, mbaka , whisky, cannabis." Hormis les substances citées, ce sont de gros consommateurs de disapam, gazon, chanvre indien, colle à chaussures, bombé ou 7 jours de la semaine (drogue artisanale, bon marché, apparue en 2019 en République Démocratique du Congo), à l'issue des résidus de pots d'échappement), mercure (substance qu'on trouve dans les ampoules fluorescente)... Ensuite, il est soumis à un baptême portant sur un acte courageux d'agression. Ils recrutent aussi par force ou contrainte (bénéficier d'une protection). La domination, la suprématie ou la puissance sont des prestiges reconnus en commettant un acte de cruauté.

Par ailleurs, la structuration hiérarchique au sein de ces écuries et leur mode fonctionnement sont bien connus et respectés par eux-mêmes. Ils ont un gouvernement structuré de la manière suivante : Monseigneur, empereur, ambassadeur, gouverneur, commissaire, colonel enfin, partie civile, pour les uns. Président, procureur, pape, maréchal, gouverneur, éclaireur, première et deuxième cabine, pour les autres.

Cependant, ils attaquent la nuit à visages découverts, pour se faire remarquer. Depuis un moment, on assiste à des opérations le jour. Ils ont pour outils : la machette ou les petits couteaux dits "bébés lilis", la drogue, mais aussi la psychose comme arme ultime. Cela facilite leurs opérations.

Contrairement à d'autres délinquants qui exercent de la délinquance « utilitaire » ou la délinquance de « survie ». Les infractions commises se caractérisent par l'augmentation brusque des atteintes aux personnes. Car, les actions meurtrières visent à créer terreur et désolation au sein des populations et confèrent du prestige aux agresseurs. Dans l'excitation ou le jeu qui est le fait de commettre un délit pour déployer de l'énergie et pour avoir la sensation de vivre intensément, la mission des "bébés-noirs" consiste à traumatiser la population et dont la finalité des opérations est de tuer.

### ***3.2. Le développement du phénomène "bébés-noirs"***

L'Etat congolais par son manque de réactivité avec hargne a laissé s'installer ce phénomène. Ce dernier a pris de l'ampleur et est devenu national. Les pouvoirs publics se trouvent être limités face à ce phénomène qui est devenu un fléau. On en vient à constater une certaine montée du phénomène "bébés-noirs". Cette montée s'explique par une sorte de « promotion » médiatique faite par les pouvoirs publics avec la multiplication de groupes de gangs dans beaucoup de secteurs.

### **4. La promotion médiatique**

La médiatisation de la délinquance juvénile est devenue un enjeu politico-médiatique central. Cette publicité de la délinquance des mineurs se fait souvent au prix d'un décalage entre, d'une part, la perception du problème que propose le

*triangle vertueux* : médias, public, politique et, d'autre part, l'expérience vécue par les professionnels du système de la justice des mineurs et des chercheurs. En effet, les médias ne cessent d'affluer la population avec des images des "bébés-noirs", comme s'ils étaient devenus des symboles de la République. Or, le fait de les montrer à la télé accentue la peur des populations et ces derniers, profitant de cette forme de « promotion », traumatisé encore les populations, de plus en plus démunies face à eux. Cette médiatisation profite aux bébés-noirs, car, contribuant à leur visibilité. La société est à la fois rendue amnésique par des médias en quête perpétuelle de nouveauté et de sensation et apeurée par un marketing politique du risque zéro qui a besoin de trouver sans cesse de nouveau combat pour s'auto-améliorer. La « guerre du crime » étant de ce point de vue l'une des plus constantes dans l'histoire contemporaine et sans doute l'une des plus rentables. Le phénomène "bébés-noirs" est surexposé dans des débats politico-médiatiques. Chaque annonce médiatisée concernant leur « traque » judiciaire sonne pour eux comme un défi. Ainsi, l'impact du traitement de ces questions par les médias n'est en effet pas négligeable sur la construction des opinions publiques. On peut affirmer que l'existence d'un sentiment de peur lié à la couverture médiatique d'événements criminels influence directement les populations. Les médias nous relatent de manière très visible des actes de violences qui sont ressentis comme des exploits pour les "bébés-noirs".

Par ailleurs, les infractions pour lesquelles ces jeunes sont poursuivis concernent : association des malfaiteurs, coups et blessures volontaires, coups et blessures volontaires (CBV) ayant entraîné la mort avec ou sans intention de la donner, meurtre et complicité de meurtre, mais aussi les d'homicide involontaire ou et/involontaire. En ce qui concerne, les

violences en milieu scolaire. Les établissements qui excellent dans la violence sont les lycées Thomas-Sankara où plusieurs fois, des cas d'attaques sanglantes sur des élèves ont été signalés, 1<sup>er</sup> Mai, le Lycée technique 5 février, le Lycée Savorgnan, le Lycée Agostino-Neto à Brazzaville, Lycée technique Poaty Bernard, Lycée d'enseignement général Victor Augagneur à Pointe-Noire. Quelques collèges de ces deux grandes villes du Congo s'y mettent aussi (Nganga Edouard, CEG A.A. Neto...). Ensuite, les violences sur fond de « conflits territoriaux », puis, les violences en bande organisée. A cela s'ajoutent, les atteintes aux biens ; le vandalisme et l'appropriation ou le vole dans le but de profiter du bien d'autrui. Contrairement à l'atteinte aux personnes, cette infraction est très ancienne. Pour notre étude, nous prendrons les extorsions des Smartphones (signe distinctifs de réussite sociale, accessoires importants pour l'attriance, une civilisation du loisir qui s'impose). Cette délinquance est aussi entretenue par l'impunité avérée dont fait montre d'une part, les agents de l'ordre, parfois soupçonnés de complices. De l'autre, les acteurs judiciaires qui, dans la plupart des cas, délivrent des titres de libérations aussi facilement.

Par ailleurs, les infractions diverses sont fortement représentées : Incivisme; usage des stupéfiants ; violations de domicile, port d'arme et autres objets tranchants, outrages aux agents de la force publique, recyclage des produits de la criminalité, association des malfaiteurs, bandes organisées, les infractions liées aux nouvelles technologies d'information et de communication. En effet, la fréquence et la gravité des crimes attribuables aux jeunes signalés par les services policiers suivent aussi une longue et perpétuelle direction. Les préfectures, sous-préfectures et communes ont aussi enregistré des faits et délits dont plusieurs ont défrayé

l'actualité par des atrocités criminelles ayant conduit à la mort. À côté de celles qui précèdent, nous avons diverses infractions. Selon les enquêtes 37% ont subi des violences physiques. Les résultats indiquent que le racolage et l'extorsion (89%), les bagarres entre gangs et les troubles à l'ordre public (73%) sont fortement représentés.

Cependant, dans le cadre de notre recherche, seules les infractions principales, celles liées aux différentes atteintes physiques et aux biens. Ces deux seront regroupées dans le premier volet qui concerne les atteintes aux personnes. En utilisant plusieurs méthodes et en se servant de divers accessoires, ces jeunes délinquants s'en prennent très violemment aux passants qu'ils blessent, tuent avant de les déposséder de leurs biens. Toutes leurs opérations basées sur la brutalité et la violence visent principalement les personnes. Par ailleurs, le nombre croît sans cesse, leurs bandes sont partout. À mesure qu'évoque la société, leurs pratiques évoluent avec elle. Au début étant dans certains quartiers, dans certaines villes, il est devenu un phénomène général, gagnant de plus en plus l'étendue du territoire national. Ce qui est une sorte de limite des pouvoirs publics au phénomène. Ces limites se manifestent par le traitement de la délinquance. Il s'agit de la promotion de la justice populaire, ainsi que par le relâchement des agents de l'ordre.

#### ***4.1. La promotion de la justice populaire***

Les "bébés-noirs" sont tués et brûlés vifs, sans aucune poursuite pour les auteurs. Or, le fait de ne pas poursuivre les auteurs laisse à penser que l'Etat encourage implicitement cette forme de justice. Ces derniers, mécontents face aux pertes des leurs multiplient des violences, une forme de vengeance populaire, vengeance contre la société, une sorte de

« vilaine rébellion » et cette montée de criminalité augmente de plus en plus le volume des victimes. Une impunité face à la justice populaire ou justice privée qui accentue ce fléau.

De même, les agents de l'ordre sont accusés d'être complices des "bébés-noirs" du fait, que ces derniers, faisant l'objet d'interpellation et d'incarcération retrouvent leur liberté sans aucun procès et repartent dans les lieux où ils ont semé le mal, sans que les victimes ne soient dédommagés. Ainsi, ils deviennent plus puissants et fiers, deviennent des symboles de résistance et de lutte contre la société ; faisant une fois de plus obstacle à la paix et la sécurité publique et plus souvent perpétrant les mêmes infractions.

## Conclusion

De nos jours, « *nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans* » et de plus en plus, pour des besoins de leadership, de pouvoir et de visibilité, accro au gain facile, ils se lancent dans la délinquance. Cependant, le plus inquiétant n'est pas la délinquance en elle-même plutôt son impact et son évolution, plus concrètement, le particularisme de ce phénomène dit " bébés-noirs" dont la finalité est d'ôter la vie à autrui.

En effet, la société congolaise doit faire face à une demande de sécurité absolue et d'absence de risque ; elle est en même temps porteuse de la volonté de réinsérer les personnes ayant commis des actes de délinquance. C'est au croisement de ces deux nécessités, parfois contradictoires, que vient s'élaborer la question de la peine. Sous l'éclairage de la loi et de la notion de responsabilité, le sens et l'utilité de la peine sont interrogés notamment lorsque cette dernière vient sanctionner la

délinquance des mineurs. Cependant, la prison peut-elle réinsérer les délinquants ? Est-ce un passage pour se retrouver et ne plus constituer un danger pour autrui et pour soi-même ? En somme, est-ce un moyen efficace pour sortir les " bébés-noirs " de la délinquance et empêcher la récidive ? La réponse est instinctivement « oui », mais qui se transforme, après quelques instants de réflexion, en un « oui mais... », voire même, si cette réflexion est poussée davantage, en une réponse pratiquement négative. La prison pour laquelle les conditions ne sont pas aménagées ne peut pas rendre quelqu'un meilleur. La prison est, pour paraphraser Churchill, la pire des sanctions sévères. En dépit de son utilité sociale, elle n'est assurément pas la panacée, la solution idéale. Dans ces conditions, la réinsertion a été réduite bien souvent à un objectif incantatoire, une finalité consensuelle, c'est-à-dire, une sorte d'illusion collective, par-delà les ambiguïtés et les exclusions qu'elle véhicule. Or, quand le jeune homme tombe entre les mains de la loi pour quelque offense, on devrait le mettre sous un régime correctif convenable et lui donner les chances qui le rendaient apte à devenir un citoyen utile. L'éducation sans sanction ne porte pas de bons fruits et l'emprisonnement est un échec à la réinsertion sociale. Comme l'a souligné Cesare Baccaria : « *Le but des peines n'est pas de tourmenter et affliger un être sensible, ni de faire qu'un crime déjà commis ne l'ait pas été* ». Le régime pénitentiaire doit faire appel à tous les moyens curatifs, éducatifs, moraux, spirituel et à toute forme d'assistance dont il peut disposer en cherchant à les appliquer aux besoins du traitement individuel du délinquant.

« *Les parcours des jeunes délinquants révèlent souvent des fragilités sociales et des ruptures scolaires. La psychologie*

*première est de procéder à la prévention en luttant en priorité contre le décrochage scolaire et, la diversité des mécanismes de mise en œuvre des stratégies préconisées doit obéir à une politique et une logique éducatives où le jeune, quel que soit son profil, doit bénéficier d'un encadrement, surtout spécialisé. ».*

Par ailleurs, la réussite de l'enfant est analysée en fonction de la représentation de l'intérêt éducatif de ce dernier et du type de rapport aux institutions scolaires. Car, « *tout homme coupable est une éducation manquée qu'il faut refaire* ». Ainsi, les recherches menées sur les facteurs de la délinquance ne privilégient ou ne condamnent aucune structure familiale. Elles avancent néanmoins que certaines difficultés spécifiques peuvent être liées à certaines formes familiales : Si toutes les familles doivent pouvoir bénéficier des dispositifs de soutien, l'Etat est toutefois invité à un effort supplémentaire d'investissement dans le potentiel éducatif des familles particulièrement vulnérables.

*« Le sociologue peut, dans ses limites, proposer des schémas ou quelques éléments de réponses. Mais, leur résolution effective relève de l'action politique. C'est ici se limitent son intention et sa curiosité »* (Itoua Ondet M.C. (2014, p. 316).

## Bibliographie

- AUZURET Claire, (2017), *Analyse des processus de sortie de la pauvreté ; Pauvre un jour, pauvre toujours ?*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Bretagne Loire, Nantes, France.
- BRODEUR Jean-Pierre, (1984), La criminologie marxiste : controverses récentes, *Déviance et Société*, p.43-70
- BECKER Howard, (1985): *Outsiders*, Paris, France, Métailié..

- CARIO Robert, (1996), *Jeunes délinquants, à la recherche de la socialisation perdue*, Paris, L'Harmattan, p.14
- CARNAGEY Nicholas, ANDERSON Craig and BUSHMAN Brad (2005), « The effect of video game violence on physiological desensitization to real-life violence ». *Journal of Experimental Social Psychology*, p.489
- CLOUTIER Richard, (1996), *Psychologie de l'adolescence*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Gaëtan Morin 259 pages
- DURKHEIM Emile, (2004), *De la division sociale du travail*, Paris, PUF
- DURKHEIM Emile, (1<sup>ère</sup> Édition 1912), Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, cité par Georges BALANDIER
- FOUCAULT Michel, (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Éd. Gallimard, 1975, p. 107.
- ITOUA ONDET Maixent Cyr, (2014), *Genre et Paix! Les Femmes dans la résolution des conflits* au Congo Brazzaville, Thèse de doctorat de Sociologie, Université Pierre Mendès-France, Grenoble, France, 365 pages.
- LEBLANC Marc, OUIMET Marc et SZABO Denis, (1994), *La conduite délinquante des adolescents et ses facteurs explicatifs*, in *Traité de criminologie empirique*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal p.19.
- LOMBROSO Cesare, (1995), *L'homme criminel*, Paris, Alcan.
- MUCCHIELLI Laurent, (2021), *Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris, La découverte.
- MAILLOUX Noël, (1971), *Jeunes sans dialogue* » : *criminologie pédagogique*, Editions, Paris, Fleurus Paris
- CHARBONNEAU Serge, ROSSI Catherine, (2020) Les mineurs délinquants, entre répression, médiatisation, sanction, éducation et responsabilisation ... In: *Déviance et société*. Vol. 24 - N°2. pp. 167-186.